

PROVISOIRE

E/1997/SR.43

5 août 1997

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 1997

COMPTE RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA 43ème SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le vendredi 25 juillet 1997, à 15 heures

Président: M. CHOWDHURY (Bangladesh)  
(Vice-Président)

SOMMAIRE

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES Suite)

IDEES NOUVELLES ET NOVATRICES POUR MOBILISER DES FONDS Suite)

QUESTIONS D'ORGANISATION suite)

SUSPENSION DE LA SESSION DE FOND DE 1997

---

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser une semaine au plus tard à compter de la date du présent document à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.97-63742 (EXT)

En l'absence de M. Galuska (République tchèque), M. Chowdhury (Bangladesh Vice-Président, assume la présidence

La séance est ouverte à 15 h 25

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (point 13 de l'ordre du joursuite)  
(E/1997/L.51, E/1997/90)

Le PRESIDENT invite le Conseil à poursuivre l'examen du projet de résolution relatif à la participation des organisations non gouvernementales aux travaux de l'Assemblée générale (E/1997/L.51).

Le Conseil décide de différer l'examen du projet de résolution E/1997/L.51 jusqu'à la fin du débat que l'Assemblée générale consacra à la question à sa cinquante-deuxième session, sans prolonger toutefois le délai au-delà de sa session d'organisation de 1998 et sans préjudice de la décision qu'adoptera l'Assemblée générale sur la question. Le Conseil décide également de recommander à l'Assemblée générale de se saisir de la question au début de ses travaux.

Le PRESIDENT suggère au Conseil de prendre acte du rapport du Comité chargé des organisations non gouvernementales (E/1997/90).

Il en est ainsi décidé

IDEES NOUVELLES ET NOVATRICES POUR MOBILISER DES FONDS (point 14 de l'ordre du jour) (suite) (A/52/203 - E/1997/85)

Le PRESIDENT suggère au Conseil de prendre acte du rapport du Secrétaire général sur des idées nouvelles et novatrices pour mobiliser des fonds afin de faire face aux engagements et priorités adoptés d'un commun accord au niveau mondial (A/52/203 - E/1997/85).

Il en est ainsi décidé

QUESTIONS D'ORGANISATION (point 1 de l'ordre du joursuite)

Le PRESIDENT donne lecture de la liste des questions dont le Conseil sera saisi pour examen à la reprise de sa session:

1. Thèmes du débat de haut niveau et du débat consacré à la coordination;
2. Décisions à prendre sur quatre projets de décision présentés par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels;
3. Application de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale (recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général E/1997/68);

4. Bureau de la Commission du développement durable;
5. Examen des organes subsidiaires tel qu'il est prévu par la résolution 50/227 de l'Assemblée générale;
6. Projet de résolution E/1997/L.32 (Proclamation d'Années internationales);
7. Projet de résolution E/1997/L.43 (Normes internationales de comptabilité et d'établissement des rapports);
8. Projet de résolution E/1997/L.52 (ONG);
9. Elections.

M. CRUZ DE MELLO (Brésil) demande si le Conseil n'a pas à se prononcer également sur la création d'une instance intergouvernementale chargée des questions relatives aux forêts.

M. ASADI (Observateur de la République islamique d'Iran) fait observer que cette question n'est plus pendante puisque le Conseil a d'ores et déjà décidé de tenir du 1er au 3 octobre 1998 une première session d'organisation de ladite instance et a également décidé que celle-ci lui adresserait des recommandations concernant le nombre, le lieu et la durée de ses sessions de fond, après quoi le Conseil se réunirait à nouveau à un moment quelconque pour se prononcer à ce sujet.

Le PRESIDENT dit que la question de l'instance intergouvernementale sera ajoutée à la liste des points à régler. En revanche, les points 7 et 8 seront supprimés.

La Commission du développement durable ayant décidé d'élire son bureau six mois avant la session, le Conseil pourrait avoir à se réunir plus tôt, une fois que les groupes régionaux auront choisi les membres du Bureau. Les consultations vont se poursuivre sur la question.

En ce qui concerne les dates de la reprise de la session du Conseil, le Bureau a décidé qu'il serait préférable de tenir cette reprise immédiatement après le débat général au sein de l'Assemblée générale, et avant que les Deuxième et Troisième Commissions entament leurs travaux. Le Secrétariat a fait savoir qu'en ce qui concerne la prochaine session de l'Assemblée générale, la cinquante-deuxième, il n'y aura pas de solution de continuité entre la conclusion du débat général et le début des travaux des Deuxième et Troisième Commissions. Le Bureau a par conséquent décidé que le Conseil devrait s'adresser officiellement au Président de l'Assemblée générale et, par son intermédiaire, au Bureau de l'Assemblée pour arrêter le calendrier des travaux

des Deuxième et Troisième Commissions de telle sorte que le Conseil dispose de cinq jours entre le débat général et le début des travaux desdites Commissions. Si cette solution ne peut pas être retenue, une autre formule consisterait à réunir le Conseil pour la reprise de sa session à la suite de la conclusion des travaux des Deuxième et Troisième Commissions.

Le Conseil décide de faire siennes les recommandations du Bureau concernant les dates de la reprise de sa session

M. PEDROSO CUESTA(Cuba) dit que si la délégation cubaine avait été présente la veille, le 24 juillet 1997, lors du débat sur le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC), elle aurait formulé des réserves sur certaines des recommandations figurant dans le rapport en question. Cuba ne doute pas du tout de l'utilité des travaux du CPC mais celui-ci ne se prononce que par voie de consensus, ce qui l'empêche de traiter comme il convient la totalité des questions relevant de son mandat. Les réserves de la délégation cubaine portent en particulier sur les recommandations relatives au programme de travail de la Commission économique et sociale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et il s'agit en l'occurrence du suivi du Sommet de l'Amérique qui s'est tenu à Miami. La CEPALC ne fait pas partie du système interaméricain et n'a donc pas à respecter les décisions d'un système extérieur à celui des Nations Unies, tout particulièrement ce système interaméricain.

SUSPENSION DE LA SESSION DE FOND DE 1997

Le PRESIDENT constate que la session en cours du Conseil a été marquée par un certain nombre de nouveautés. C'est la première fois que le Conseil a négocié les conclusions concertées du débat de haut niveau et qu'il les a adoptées par consensus. C'est aussi la première fois que plus de la moitié des pays membres du Conseil se sont fait représenter à sa session au niveau ministériel. En outre, la session a été réduite d'une semaine. En ce qui concerne le volume de la documentation, tant le nombre des documents que le nombre des pages ont subi une diminution de 15 pour cent par rapport à 1996, et, grâce à l'esprit constructif qui a présidé aux débats, le Conseil est venu à bout d'un ordre du jour chargé. Le Président, M. Galuska, qui a dû assez tôt renoncer à ses fonctions pour raisons de santé, a remarquablement dirigé les travaux. Le Conseil n'a pas eu l'occasion d'aborder directement les questions de réforme, mais la session a été animée par la volonté de promouvoir la coopération internationale pour le développement avec le maximum d'efficacité et

d'efficience. Cela laisse prévoir que le Conseil va être doté d'une mission plus étendue au sein du système des Nations Unies.

Les occasions ont été nombreuses de procéder à des rencontres officieuses, des dialogues et des échanges empreints de dynamisme et de liberté. En particulier, le petit déjeuner de travail avec le Secrétaire général devrait rapidement devenir une habitude permettant d'associer le Secrétaire général aux travaux du Conseil. Les discussions de groupe avec les personnalités du milieu de l'entreprise et du milieu universitaire, tout comme les débats organisés sur des thèmes majeurs avec les chefs et directeurs des fonds et programmes des Nations Unies ainsi que les secrétaires exécutifs des commissions régionales et autres dirigeants du système des Nations Unies, la création d'un environnement porteur par exemple, le financement des activités opérationnelles, l'examen à consacrer aux commissions régionales, la coordination dans le suivi des conférences, l'intégration d'une dimension féminine dans toutes les activités du système, ont été autant d'occasions de dialogue authentique, ont enrichi les débats, apporté des aperçus novateurs, et le Conseil s'est rapproché d'autant des vrais problèmes qui se posent partout dans le monde. Il demeure néanmoins que le dialogue au sein même du Conseil doit être encore plus actif.

Les conclusions concertées vont certainement contribuer à donner aux travaux du Conseil plus de pertinence et plus d'efficacité mais elles auraient dû être adoptées au cours du débat de haut niveau lui-même. A l'avenir, il serait utile de commencer les préparatifs relatifs à ces conclusions bien avant l'ouverture du débat, de sorte que les délégations disposent dès le départ d'une ligne générale, d'un squelette. Ce débat de haut niveau a donné lieu à un grand nombre de déclarations intéressantes, stimulantes, mais les échanges sont encore beaucoup trop limités et l'on se trouve encore trop souvent face à une tribune consacrée à des exposés.

Parmi les nombreux éléments qui se dégagent de ce débat de haut niveau, il y en a surtout deux qu'il faut retenir: l'aide publique au développement s'est ranimée. Non seulement le Directeur général du Fonds monétaire international en fait-il publiquement le meilleur investissement que l'on puisse consacrer à l'avenir de l'humanité, mais encore un certain nombre de donateurs confirment-ils qu'ils s'engagent désormais à accroître le volume de leur APD. Le second élément nouveau, la cohérence des politiques, a suscité un intérêt considérable. Il devient de plus en plus clair qu'il faut harmoniser les politiques en ce qui concerne le commerce, l'investissement, l'aide et la protection de

l'environnement. A ce sujet, il faut surtout relever que l'on a évoqué la question des subventions qui est pourtant particulièrement sensible.

En ce qui concerne le débat relatif à la coordination, il faut constater que depuis l'adoption des conclusions concertées de 1995, le Conseil a été en mesure de jouer un rôle de plus en plus important, consistant à orienter fermement les travaux de ses organes subsidiaires, tout particulièrement en ce qui concerne la coordination du suivi des grandes conférences des Nations Unies. Toutefois, s'il est vrai que le Conseil parvient à exercer de mieux en mieux le contrôle sur ses organes subsidiaires en vue d'harmoniser les programmes de travail et de mieux répartir les activités de suivi, il parviendrait à se montrer encore plus efficace s'il était plus fermement en mesure de donner suite à ses propres décisions. Il existe bien certains mécanismes destinés à assurer le suivi des conclusions concertées du Conseil, mais il conviendrait peut-être de leur donner plus de poids et d'autorité.

En ce qui concerne les activités opérationnelles, le débat a été principalement consacré aux thèmes des ressources disponibles, de la coordination sur le terrain et à l'échelle régionale, du renforcement des capacités. Lors du débat de haut niveau, la plupart des participants ont constaté qu'en ce qui concerne les ressources, la situation est sérieuse et le Conseil a examiné toute une gamme de propositions, y compris celle qui consisterait à mettre en place un triple mécanisme de financement. Au sujet de la coordination sur le terrain, le débat a pu être assez approfondi grâce à l'échange qui s'est déroulé avec deux équipes de pays venues du Cambodge et du Sénégal. Le Conseil s'est tout particulièrement intéressé au fonctionnement du système du coordonnateur résident. Il faudrait chercher soigneusement par quel moyen il serait possible de renforcer le contrôle exercé par le Conseil sur l'action menée par les organes exécutifs des fonds et programmes, plus particulièrement en ce qui concerne les questions de politique générale et de politique intersectorielle. Le Secrétaire général avait présenté une note dans laquelle ces questions sont signalées, mais elle n'a pas suscité de réaction de la part du Conseil. Celui-ci adopte une résolution qui engage les conseils exécutifs des fonds et programmes à étudier plus avant leur dispositif de financement et qui incite l'Assemblée générale à étudier à sa prochaine session le mode de financement en place en vue de donner à l'apport en ressources de base un caractère plus sûr et plus prévisible. La résolution donne également des orientations à suivre en ce qui concerne le renforcement des capacités et

indique d'après quels principes doit être organisé en 1998 l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

Lors de son débat général, le Conseil a décidé de tenir au printemps de 1998 une session consacrée au suivi intégré et coordonné des conférences et sommets récents du système des Nations Unies. Ce débat général a permis d'évoquer une gamme très étendue de questions et de traiter un impressionnant volume de points, mais ce débat souffre d'être dispersé autour de questions multiples et de manquer de fil conducteur. Il faudrait réfléchir davantage à la façon dont le Conseil pourrait rationaliser son travail en ce qui concerne ce débat-là.

M. MEYER (Luxembourg) prend la parole au nom des pays membres de l'Union européenne. L'Union se félicite tout particulièrement de la qualité des discussions auxquelles le Conseil aura consacré la première session limitée à quatre semaines qu'il tenait, et se félicite par ailleurs des conclusions concertées qui ont été adoptées, en particulier celles qui concernent l'intégration d'une dimension féminine dans les programmes et politiques des Nations Unies. La présentation de nombreux rapports a été améliorée. Les points qui appellent des décisions de la part du Conseil ainsi que des recommandations concrètes sont désormais clairement définis; mais le Conseil adopte toujours un nombre trop élevé de rapports et de résolutions qui lui sont soumis par ses organes subsidiaires sans avoir le temps de les examiner. Une rationalisation plus poussée de l'ordre du jour du Conseil devrait lui permettre de consacrer plus de temps et d'attention aux sujets auxquels il pourrait apporter une contribution dans le cadre de son mandat de coordination et d'orientation. Il faut par ailleurs que soit plus clairement distribués les rôles du Conseil et de ses organes subsidiaires. Il est regrettable que les divergences apparaissant lors des discussions au sein des commissions techniques se fassent sentir aussi dans les débats du Conseil: par exemple, le rapport de l'un des rapporteurs spéciaux dont plusieurs délégations ont fait état devant le Conseil avait déjà été examiné par la Commission des droits de l'homme et le problème avait déjà été réglé à ce niveau-là. L'Union européenne tient à rappeler qu'elle apporte son soutien de principe à l'indépendance des rapporteurs spéciaux et des mécanismes créés par la Commission des droits de l'homme.

Le Conseil ne peut mener son travail à bien que si tous les membres du Bureau sont prêts à s'investir considérablement dans leur tâche. La préparation

de la session du Conseil, en particulier pour les débats qui ont lieu à l'échelon ministériel, doit commencer plus tôt; les conclusions concertées adoptées par les ministres à la fin du débat de haut niveau devraient être plus nettement axées sur des points importants, plus orientées vers l'action et mieux refléter la réalité des débats. Il importe également que les rapports soient publiés dans les langues officielles bien avant que la discussion ait lieu en plénière. Il faut par ailleurs poursuivre l'effort de rationalisation et de restructuration de l'ordre du jour. Dans le rapport qu'il doit rédiger sous l'effet de la résolution 50/227 de l'Assemblée générale, le Bureau devra évoquer tous les problèmes qui restent ainsi à résoudre et suggérer des remèdes.

M. MCHUMO (Observateur de la République-Unie de Tanzanie), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, souscrit aux observations formulées par le Président et dit que le bilan positif de la session du Conseil s'explique par le talent manifesté par la présidence pour conduire les travaux et l'esprit de compromis manifesté par les délégations. M. Mchumo se félicite aussi de l'adoption des conclusions concertées, en particulier celles qui sont issues du débat de haut niveau, qui mettent au premier plan les besoins des pays en développement et en particulier ceux des pays les moins avancés. Il faut espérer que ces conclusions ne resteront pas lettre morte et qu'elles permettront au contraire au Conseil de donner une orientation dynamique à l'action à mener en faveur des peuples de ces pays.

M. CABACTULAN (Philippines) dit qu'il espère vivement que le dialogue engagé par le Conseil avec les chefs des fonds et programmes et les directeurs des institutions à vocation financière et commerciale du système des Nations Unies témoignera désormais, lors des sessions à venir, de la qualité manifestée à la session en cours.

M. AARDAL (Observateur de la Norvège) veut espérer que la déclaration qu'il a faite la veille et qui n'est pas signalée dans le Journal aura dûment sa place dans le compte rendu des travaux du Conseil.

La délégation norvégienne est très reconnaissante à M. Chowdhury d'avoir à lui seul, en qualité de Vice-Président, considérablement facilité les travaux du Conseil pendant la seconde partie de la session, mais cet isolement était dû à un certain manque d'organisation qui est très préoccupant. La délégation norvégienne espère que tous les membres du Conseil veilleront très soigneusement à donner à celui-ci les moyens de s'acquitter de sa tâche.

M. WINNICK (Etats-Unis d'Amérique) constate que des progrès ont été réalisés dans la voie de la revitalisation du Conseil, mais il reste encore beaucoup à faire. Le débat de haut niveau de même que ceux qui ont été consacrés aux activités opérationnelles de développement et à la coordination ont été positifs grâce à la qualité de la documentation présentée et du dialogue et aussi, s'agissant de l'intégration d'une dimension féminine aux activités du système des Nations Unies, parce que la session de fond du Conseil a été précédée de discussions et de négociations intensives. Il faut toutefois regretter que le débat de haut niveau ait uniquement produit, non pas des conclusions concertées de forme concise, mais quatre semaines de négociations qui n'ont rien apporté de nouveau aux instances intergouvernementales ni donné la moindre orientation au système des Nations Unies. Si l'on veut que ce débat mobilise l'attention à un niveau élevé et ait un impact quelconque, il faut que le Conseil décide de négocier au préalable les conclusions voulues.

Le débat général montre une fois de plus qu'il faut encore rechercher les moyens de rendre l'action du Conseil utile. Le contrôle et la direction générale de principe qu'il doit exercer concernent une gamme extraordinaire d'organes subsidiaires. Il faut que les rapports soient transmis en temps opportun pour être soumis à l'examen des spécialistes dans les capitales. Les délégations doivent se rappeler que le Conseil n'est pas une version simplifiée de l'Assemblée générale; c'est l'organe principal de coordination du système des Nations Unies. Les pays membres doivent mettre de côté leur rôle législatif et consacrer plus de temps à la délibération au lieu de se contenter de négocier à partir de positions figées sur une série de questions qui sont toujours les mêmes. A cet égard du reste, la délégation des Etats-Unis estime que le travail consacré au point 5 de l'ordre du jour, relatif au suivi coordonné des décisions issues des grandes conférences des Nations Unies, a donné des résultats encourageants.

Le Conseil doit trouver le moyen de rester en activité pendant toute l'année, peut-être sous la forme de réunions de son Bureau qui seraient ouvertes à toutes les délégations intéressées, et doit trouver aussi le moyen de mieux exploiter le débat qu'il consacre aux questions d'organisation. Le Conseil devrait donc modifier ses habitudes de travail et il aurait également besoin du concours d'un secrétariat renforcé aux attributions mieux définies.

Pour M. NEBYENZA (Fédération de Russie), le bilan de la session est positif, mais il faudra attendre la fin de la reprise de la session et aussi la

fin des travaux de l'Assemblée générale pour pouvoir dresser un bilan global. On ne peut pas en fait dire que le Conseil a pu mener ses travaux à bien en quatre semaines puisque la session va être suspendue et non pas close. Mais il est d'ores et déjà satisfaisant de constater que le Conseil a pu adopter pour la première fois des conclusions concertées à l'issue du débat de haut niveau. A la différence du représentant des Etats-Unis, la délégation russe estime que le texte de ces conclusions est bon, mais elle regrette que les négociations préluant au consensus aient duré pratiquement pendant toute la session et qu'il ait été impossible d'examiner sérieusement certaines des questions évoquées.

Par ailleurs, il faut rationaliser l'ordre du jour du Conseil de façon que les questions qui relèvent directement de son mandat bénéficient de l'attention qu'elles méritent, ce qui permettrait aussi d'appliquer intégralement la résolution 50/227 de l'Assemblée générale.

M. KAABACHI (Tunisie) aurait souhaité que le Président fasse état, dans ses observations de clôture, de la déclaration prononcée par le Président de l'Assemblée générale au cours du débat de haut niveau.

Le PRESIDENT dit que l'omission sera réparée dans la version définitive du compte rendu des travaux.

M. SOMOL (République tchèque) tient à remercier toutes les délégations qui ont transmis à la délégation tchèque des vœux de prompt rétablissement à l'intention de M. Galuska.

A la suite de l'échange des compliments d'usage, PRESIDENT prononce la suspension de la session de fond de 1997.

La séance est levée à 16 h 30